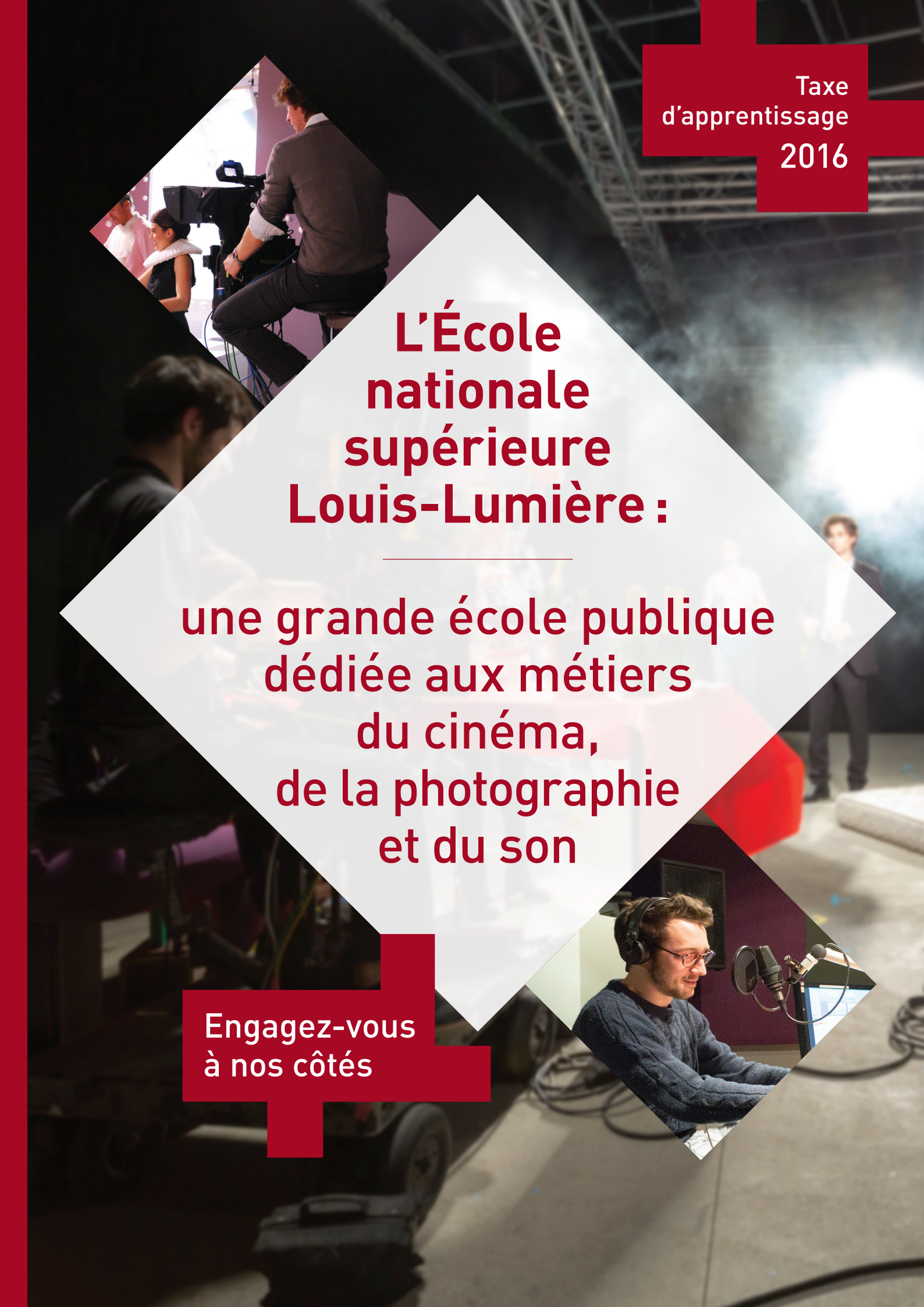




Taxe
d'apprentissage
2016

L'École nationale supérieure Louis-Lumière :

**une grande école publique
dédiée aux métiers
du cinéma,
de la photographie
et du son**

**Engagez-vous
à nos côtés**

Pourquoi soutenir l'ENS Louis-Lumière ?

L'École forme **vos futurs collaborateurs de création**, ceux qui vont intervenir à vos côtés et porter votre message.

L'**insertion professionnelle** de nos diplômés est remarquable dans de **nombreux secteurs de l'image et du son** : le cinéma, la télévision, les nouveaux médias, la photographie, la musique, le son sous toutes ses formes, l'industrie, la presse, le spectacle vivant, la communication...

La **recherche appliquée** développée avec les entreprises irrigue la pédagogie et renforce l'expertise de nos étudiants.

La variété des intervenants et la qualité de notre plate-forme technique assurent à nos anciens étudiants un **professionnalisme reconnu** et régulièrement salué.

L'**ouverture à l'international** permet des parcours pédagogiques d'**excellence** et l'ouverture sur de nouvelles pratiques artistiques et techniques.

Le programme « Égalité des chances », en partenariat avec la « Fondation Culture et Diversité », favorise la **diversité des profils** recrutés au sein de l'École.



Budget 2016 : les priorités

Investissement

Afin de maintenir le **niveau d'excellence de nos équipements et de notre pédagogie** : passage progressif au 4K pour notre chaîne de post-production (projection, stations d'étalonnage, montage et VFX).

Fonctionnement

Afin de **garantir la qualité de notre formation** initiale et soutenir la professionnalisation de nos étudiants : continuer à diversifier notre recrutement d'intervenants professionnels.

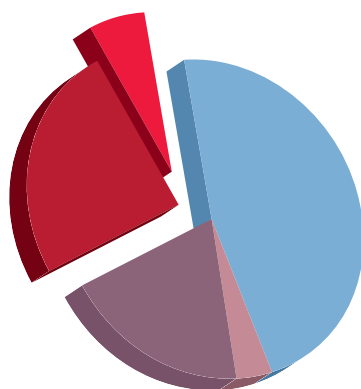
Taxe d'apprentissage et réforme de 2014: quel impact

La loi du 5 mars 2014, en privilégiant l'alternance sur le plan national pour tous les secteurs d'activité, a impliqué mécaniquement une réorientation des versements des entreprises.

Certains établissements comme l'ENS Louis-Lumière ont ainsi vu leurs ressources diminuer considérablement, malgré le souhait contraire des entreprises partenaires.

Si vous souhaitez nous accompagner dans notre développement et notre mission, il est aujourd'hui nécessaire de flécher en priorité vers l'École.

pour le budget



- ◆ Dotations Ministère
- ◆ Subventions de recherche
- ◆ Formation professionnelle
- ◆ Taxe d'apprentissage
- ◆ Manque à gagner

pour vos versements

(simulation sur la base de 1 000 000 €)

	2014		2015
Masse salariale	1 000 000 €		1 000 000 €
Taux taxe	0,50 %		0,68 %
Taxe brute	5 000 €		6 800 €
Taux hors quota <i>(concerne l'ens louis-lumière)</i>	43 %		23 %
Hors quota	2 150 €		1 564 €
Catégorie	c	b <i>(par cumul)</i>	b <i>(pas de règle du cumul)</i>
% categorie	20 %	40 %	35 %
Montants dispo	430 €	860 €	547,40 €
Total	1 290 €		547 €

La taxe d'apprentissage mode d'emploi

Mode de versement

Par le biais de l'Afdas, votre organisme collecteur agréé et partenaire de l'ENS Louis-Lumière ou un organisme tiers de votre choix.

En 2016, l'Afdas remplace l'APDS et devient votre collecteur unique pour les contributions formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage. Elle développe une application qui simplifie toutes vos démarches.

Informations :

01 44 78 38 38 / collecte@afdas.com / www.afdas.com

AFDAS

66 rue Stendhal CS 32016
75990 Paris Cedex 20

Afdas.

Affectation

L'École est un établissement de niveau 1 habilité à recevoir la taxe dans le cadre du hors quota, pour la catégorie B.

Les entreprises dont le montant brut de la taxe n'excède pas 415 euros (et non plus 305 euros) peuvent cependant verser l'intégralité du hors quota à l'École.

Numéro UAI : 0932066R

Siret : 197 506 611 00049

Votre contact :

Communication et développement
Méhdi Aït-Kacimi
01 84 67 00 10
com@ens-louis-lumiere.fr

© Photographies :
L. Fayole / O. El Ouadie
I. Mathie / R. Bassenne

Graphisme : studio Axiome